

Institut

de France

Académie Royale

des Beaux Arts



Paris, le 15 Juin 1829

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie

Monsieur le Directeur

L'Académie a renvoyé à l'examen de la Section d'Architecture l'examen de votre proposition tendante à modifier la partie du règlement relative aux voyages des Pensionnaires. La Section a reconnu que votre proposition avoit eu sa faveur quelque bonne considération, et sans aucun doute, si une plus longue expérience venoit à vous démontrer, ou la nécessité de changer, ou de notablement avantage pour les études des Architectes, votre insistance sur ce point auroit un plein succès.

Cependant la Section d'Architecture, et l'Académie en général sont frappés en général du danger qu'il y a, au lieu de nous donner, d'ouvrir la voie aux innovations jugant des règlements qui existent, par les résultats qu'ils produisent, et n'ayant qu'à se louer de ces résultats, surtout pour ce qui regarde les études et les travaux des Architectes pensionnaires, la Section et l'Académie, sans prétendre s'opposer aux améliorations que vous jugez nécessaires, ont un devoir sur l'objet de votre proposition, en appelés encore à votre sagesse et à votre expérience (ce qu'on appelleroit en terme de droit un plus au plus infirmum)

L'Académie me charge de vous témoigner sa très grande satisfaction d'être et de bon espoir, dont vous lui avez déjà donné plus d'une preuve.

Recevez aussi je vous prie de nous en avoir assurance des mêmes sentiments de la part de votre très affectueux Compagnon
Quatrième de 79999